



# Enquêter sur les policiers

Entre devoir de réserve,  
héroïsation et accès au monde privé

**GENEVIÈVE PRUVOST** CNRS, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, Guyancourt  
gpruvost@free.fr

L'institution policière, parce qu'elle exige des autorisations officielles assez longues à obtenir et qu'elle impose à son personnel le devoir de réserve, est typiquement ce qu'on appelle un « terrain fermé ». Et pourtant, une fois les obstacles officiels levés, les garanties de bonne connaissance du monde policier apportées, les chercheurs<sup>1</sup> rencontrent « un accueil inespéré, une politesse inusitée, une coopération excédant [leurs] moyens d'utilisation »

(Chauvenet & Orlic 1985 : 454). Il s'agit ici de restituer une partie du spectre des postures policières à l'égard de l'investigation sociologique, à partir d'une recherche de sept ans sur les rapports sociaux de sexe dans la police (Pruvost 2005 ; Pruvost 2007)<sup>2</sup> au cours de laquelle ont été successivement menées des enquêtes par entretien, par observation et par questionnaire. De ces méthodes qualitatives et quantitatives ressort la même

ambivalence : les policiers oscillent entre la résistance et l'épanchement, la retenue et la glorification, la langue de bois et le souci d'authenticité, marquant la difficulté qu'impose l'exercice d'un métier à la fois héroïsé et dénigré, invitant à s'interroger sur les compétences proprement policières en matière de présentation de soi<sup>3</sup>.

### L'art du récit policier

À l'évidence, les policiers aiment à se raconter. J'ai davantage été confrontée au problème de la gestion d'un excès d'entretien qu'à celui de la rareté : j'ai essuyé seulement trois refus. Les cent vingt-huit entretiens biographiques menés<sup>4</sup> (trente-neuf hommes et soixante-dix-neuf femmes de tout grade) ont toujours duré entre une heure et quatre heures, jamais moins. Cet effet boule de neige a cependant fini par éveiller chez moi une certaine suspicion : pourquoi l'enquête par entretien rencontrait-elle un tel succès ? L'amélioration des mœurs policières en matière d'accueil depuis les recherches empiriques de Dominique Monjardet (Monjardet, Chauvenet, Chave & Orlic 1984), de René Lévy (Lévy 1987) et depuis les enquêtes commandées par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure à partir de 1990 (Monjardet 2005 : 34-37) n'expliquent qu'en partie la bienveillance avec laquelle cette recherche a été reçue dans le monde policier. Il importe d'objectiver le degré de familiarité des policiers avec la méthode biographique.

Les policiers sont des rhéteurs. Cette assertion peut de prime abord surprendre : pourquoi les policiers auraient-ils plus d'inclination pour la mise en récit de soi que tout un chacun ? Ne s'agit-il pas d'un effet de la méthode même du récit biographique ? Il a en effet été montré que ce type d'entretien semi-directif obligeait les acteurs à produire un récit rétrospectif cohérent (Bertaux 1998). L'entretien biographique est sous-tendu par la logique de la plaidoirie proférée dans un tribunal : « Construire une intrigue, [...] c'est introduire les éléments consécutifs du récit comme autant de pièces à conviction dans

un procès [...], c'est transformer une suite chronologique (de séquences, d'actants...) en une argumentation logique » (Demazière & Dubar 1997 : 122). En ce sens, les compétences narratives naissent des contraintes mêmes de produire un récit.

### Des policiers rompus à la présentation de soi

L'observation de cet « effet biographie » (Schwartz 1990 : 173-183), qui n'a rien de proprement policier, n'exonère cependant pas de s'interroger sur l'aptitude au récit d'un groupe social donné. Les policiers ne sont pas vierges d'expériences narratives. La propension des policiers à se raconter tient tout d'abord à la radicalité de leur engagement professionnel : « Le métier d'un homme est l'une des composantes les plus importantes de son identité sociale, de son moi et même de son destin dans son unique existence. » « Le choix d'un métier est presque aussi irrévocable que le choix d'un conjoint » (Hughes 1996 : 76). Parmi l'ensemble des secteurs du service public, la police occupe une place à part. Le fonctionnaire de police, plus encore qu'un fonctionnaire travaillant à la Sécurité sociale ou au ministère de l'Équipement, est étiqueté par sa profession. Les policiers sont voués à accomplir des tâches disqualifiées (contrainte physique avec ou sans violence), en lien avec la souillure (fouille des vivants, fouille des morts, perquisition, immersion dans les « bas-fonds »), autrement dit des tâches physiquement ou symboliquement dégoûtantes et dégradantes que les autres professionnels ne sont pas habilités à exercer (Hughes 1996). L'exercice du « sale boulot » engendre trois types de présentation de soi : le récit peut prendre une forme argumentative en anticipation du soupçon qui concerne une telle vocation (comment peut-on être policier ?). Le récit revêt aussi parfois un tour héroïque. L'exercice du « sale boulot » est alors converti en gloire (le policier s'érige en rouage indispensable de l'ordre social). Le récit peut enfin se faire l'écho d'un manque – celui d'une parole libérée de la contrainte de la justification et de celle

1. « On ne connaît pas dans le cas français de situations comparables à celles qu'ont vécues, au début des années 50, W. Westley [dans la ville de Gary, États-Unis], boycotté par l'ensemble des personnels pendant plusieurs semaines [...] ou, dans les années 60, M. PUNCH à Amsterdam, que des menaces physiques ont amené à renoncer à son enquête » (Monjardet 2005 : 16).

2. Il s'agit d'un DEA et d'une thèse de sociologie (Pruvost 2005), à paraître en 2007 aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Pruvost 2007). Cet article de *Terrain* en constitue l'introduction méthodologique.

3. Je tiens à remercier les membres du séminaire du CERSA et les étudiants du séminaire de master de Jacqueline Heinen pour leurs suggestions lors de la présentation de ce texte.

4. J'ai conduit des entretiens semi-directifs, orientés sur le lien entre vie professionnelle et vie familiale et commençant par la question suivante : « Vos parents étaient-ils dans la police ? » Menés à huis clos sur le lieu de travail, ces entretiens sont d'un type particulier, puisqu'il fut impossible de les enregistrer en vertu du devoir de réserve. Sachant qu'un policier sur deux était hostile à l'enregistrement (par crainte d'être dénoncé ou que les bandes soient livrées à des journalistes), j'ai suivi les conseils de Dominique Monjardet en prenant seulement des notes, afin de lever toute ambiguïté. Les phrases complètes ont été rétablies de mémoire après coup. L'avantage immédiat de cette technique fut qu'aucun temps n'a été consacré à la retranscription. Je ne me suis donc pas limitée en termes quantitatifs.

## Ce sont les premières « gardiennes de la paix »

Attention, ces femmes sont dangereuses, pour les malfaiteurs, bien entendu. Levées tôt le matin, elles apprennent le maniement des armes, le tir au pistolet et la manière de neutraliser un adversaire.

Ce sont quelques-unes des cinquante et une jeunes femmes qui suivent un stage de quatre mois à l'école de police de Reims afin de devenir « gardiennes de la paix ». Leur entraînement, très sévère, est supervisé par le capitaine Moreels, directeur-adjoint de l'école (notre photo).

Mais elles ont aussi droit à quelques heures de loisir qu'elles consacrent aux jeux mis à la disposition des élèves : babyfoot et...  
billard



de faire bonne figure, qui peut donner lieu, dans certains cas, à des récits très intimes.

L'autojustification est de loin la veine la plus répandue. Suspectés d'être contaminés par les déviants qu'ils côtoient, les policiers ont en effet coutume de devoir se justifier d'avoir embrassé une telle carrière, et d'abord auprès de leurs proches. « Le pire, ce sont les repas de mariage et les baptêmes. J'ai arrêté de dire que j'étais flic. On me pose toujours les mêmes questions : "Est-ce que tu as une arme ?", "Est-ce que tu as déjà tué quelqu'un ?" Tout le monde se fait une idée du flic à la Navarro. Ça me casse les pieds » (M. Enquofféler, élève lieutenant, enquêteur, 32 ans). La curiosité des profanes est redoublée par celle des pairs qui somment les policiers de se justifier, dès l'oral du concours où la question de la vocation est systématiquement posée. Les candidats le savent. Ils préparent à l'avance un récit convaincant, qui corresponde aux attentes supposées du jury<sup>5</sup>. Cette demande abrupte sur la teneur exacte des motivations, certes de rigueur au cours d'un entretien d'embauche dans le secteur

privé, n'est pas un rituel particulièrement répandu dans l'ensemble des concours de la fonction publique. Le candidat policier, avant d'être définitivement admis, est surtout un suspect pour sa propre institution. Cette obligation d'autojustification interne ne s'achève pas une fois le concours réussi. En école de police, l'imprégnant remplit à nouveau des fiches biographiques, il est suivi de près par les formateurs qui disposent d'une note de comportement. Les élèves apprennent à lisser leur discours, à se composer un personnage, à ne dire que ce qu'il est permis de dire. La formation joue un rôle déterminant dans l'apprentissage d'une rhétorique de persuasion. Les policiers sont formés à la présentation de soi mais aussi au repli clamique : l'élaboration d'une sociabilité principalement policière permet d'éviter les assauts inquisiteurs du monde civil.

Une fois en poste, les policiers continuent de perfectionner leur art du récit, à commencer par celui du compte rendu de leur travail. « Toujours susceptible d'être fautive » (Monjardet 1996 : 202), l'activité policière est soumise à des

■ Après la féminisation en 1968 du grade d'officier de police judiciaire de la Police nationale (OPJ), équivalent d'inspecteur, puis celle du grade de commissaire en 1974, le grade de gardien de la paix s'ouvre aux femmes en 1978. Les écoles de police sont mixtes, mais cette photo joue sur l'effet de groupe en ne cadrant que les femmes. Séance de tir en école de police (extrait de *France-Soir*, cliché Archives de la préfecture de police).

5. Un casier judiciaire vierge ne suffit pas à lever les soupçons de l'administration policière. Un service entier des renseignements généraux est chargé de faire des enquêtes de moralité sur les candidats admissibles aux concours de police. En amont de l'oral, avant même de passer l'écrit, depuis 1996, il faut en outre passer des tests psychotechniques. L'administration craint de recruter des policiers trop répressifs ou trop laxistes.

opérations formelles de contrôle interne. Contraints de rendre des comptes, les policiers n'hésitent pas à forger un récit vraisemblable pour couvrir un collègue ou justifier une action non conforme à l'éthique policière ou au protocole judiciaire. Ils sont à bonne école : une partie de leur travail consiste à entendre différentes versions des faits par les victimes, par les mis en cause et par les divers témoins. Pour enregistrer et valider quotidiennement les témoignages d'autrui, les policiers connaissent bien les ruses de l'interrogatoire biographique. À force d'entendre des histoires, ils maîtrisent les ficelles du récit fabriqué, au point qu'il est facile, pour certains d'entre eux, de verser dans une certaine forme de mythomanie.

Il n'est guère de services où je n'ai été mise en garde contre un beau parleur, un matamore, un comique, accumulant les hauts faits les plus extravagants<sup>6</sup>. Ces policiers jouent un rôle fondamental dans la profession : ils divertissent. Les policiers, comme les médecins et les infirmières des hôpitaux (Peneff 1995), sont en effet confrontés à des situations humaines parfois si invraisemblables qu'ils se les racontent, pour tromper l'ennui des interventions banales, pour exorciser la peur par voie de remémoration ou, tout simplement, pour initier les stagiaires aux coulisses du métier. Cette pratique discursive est indispensable à l'économie générale des émotions policières. Elle permet de réparer les effets du « sale boulot ».

**La propension à l'héroïsation** • Cette pratique du récit d'histoires vécues extrêmes rend visible une tendance globale : la propension à l'héroïsation. Les policiers tendent à présenter les faits sous un jour positif et à occulter certains événements problématiques<sup>7</sup>. Cette opération de conversion positive est largement soutenue par les fictions policières (tous les « sales boulots » ne bénéficient pas d'une mise en fiction aussi importante). Elle fait surtout partie d'un dispositif de valorisation des valeurs viriles : « force », « courage », « capacité à se battre », « droit à la

violence et aux privilèges associés à la domination de celles et ceux qui ne sont pas et ne peuvent pas être virils » (Molinier & Welzer Lang 2000 : 28). Ces mêmes attributs, élaborés en système, notamment dans la sphère professionnelle, peuvent donner lieu à des « stratégies collectives de défense » qui permettent d'anesthésier la souffrance, jusqu'au « déni de réalité ». À ce titre, les policiers sont tentés de passer sous silence tout ce qui les ferait passer du côté des « femmelettes » (la dépression, la maladie, l'émotivité)<sup>8</sup>, opérant ainsi « un clivage très net entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il est ainsi assez exceptionnel qu'ils abordent publiquement, sans y être sollicités, les effets délétères du travail sur leur vie amoureuse ou familiale » (Molinier 2003 : 28).

J'ai tenté de désamorcer cette propension au récit héroïque en dissimulant mon objet de recherche (une partie de mon terrain s'est déroulée sous le titre d'une enquête sur les conditions de travail policières, invitant les policiers à s'en plaindre), mais aussi en mettant à contribution des amis d'amis qui sont policiers et que je connaissais par ailleurs, en jouant sur la proximité de l'âge (notamment dans les enquêtes en école de police) ou en procédant à des entretiens approfondis avec les policiers suivis en observation participante. Il est néanmoins difficile, dans mon cas, d'établir une corrélation entre le degré de familiarité entretenu avec les policiers et la qualité même des récits biographiques. Les entretiens qui auraient dû être soumis à une autocensure maximale (parce les policiers avaient été désignés d'office par la hiérarchie) se sont avérés, pour une partie d'entre eux, extrêmement libres et les entretiens négociés sur la base d'une certaine complicité (obtenus par interconnaissance ou à la suite d'un long terrain) n'ont pas été nécessairement les plus riches. Les policiers savent faire la différence entre les initiés et les non-initiés. L'obligation de réserve constitue un rempart certain à l'investigation sociologique. Les entretiens les plus complets qu'on

6. Ma jeunesse, mon sexe et ma qualité de non-policière ont probablement accentué la fréquence de ces récits glorieux et ce surcroît de mises en garde protectrices.

7. Cette pratique est distincte de l'opération de travestissement volontaire (ces fameux mensonges, mis au jour par recoupement) et de la « langue de bois ».

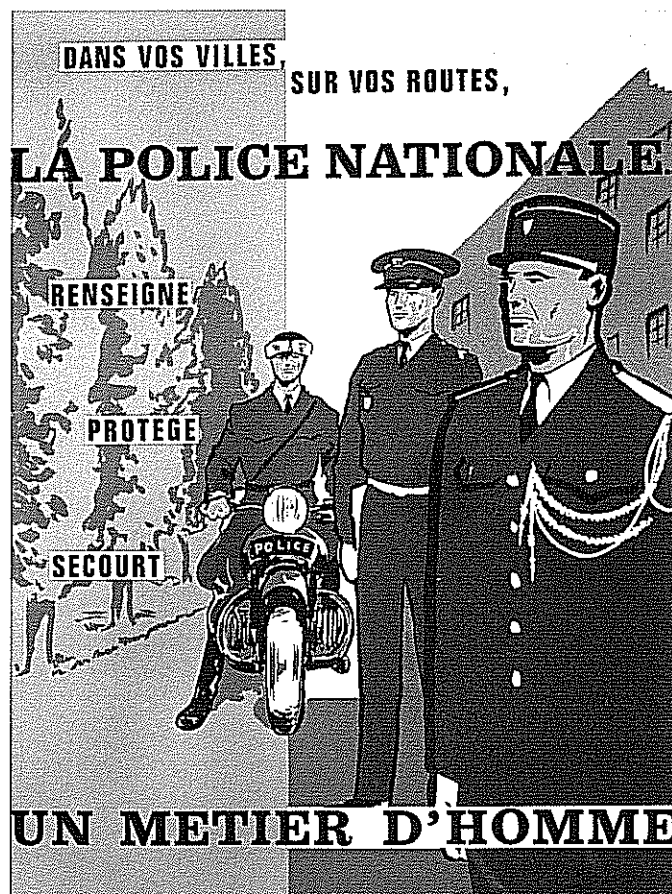
8. Cette mise à distance de la souffrance intime et professionnelle permet de convertir la souffrance en « idéologie défensive » (Dejours 1997 : 147-158).

ait menés ont été réalisés avec des policiers proches de la retraite ou retraités.

Cette impression de maîtrise héroïque, que d'aucuns nomment « langue de bois », est encore plus vive quand on interroge les femmes. Ces dernières, par rapport à leurs collègues masculins, suscitent un étonnement redoublé : jurys de concours, famille, contrevenants, partenaires (juges, médecins, services sociaux), journalistes n'hésitent pas à poser des questions frontales sur l'originalité d'une telle vocation. Comment peut-on être femme et policier ? « L'institutrice de ma fille m'a posé la même question que vous », m'a répondu Mme Gardat (gardien de la paix, SP, 34 ans). Les femmes doivent se justifier d'être des femmes dans un métier d'hommes, surtout quand elles n'ont pas choisi un métier typiquement féminin dans la police nationale.

« Quand je dis "Je suis policier", il y a une surprise mêlée à une sorte d'incompréhension. "Tu fais quoi exactement ?" Quand j'étais aux mineurs [brigade des mineurs], c'était l'admiration, je n'étais pas le "vilain flic qui vous met des contraventions". Et puis après, ici [dans un commissariat de sécurité publique], c'est "Ah, tu travailles avec des hommes". [...] Et on me pose des questions sur le comportement des collègues » (Mme Lieutam, lieutenant, SP, 27 ans).

Plus soumises que les hommes à la curiosité de leurs pairs et des profanes, elles multiplient les occasions de raffiner leur version des faits, et des zones de convergence très fortes se dessinent avec la légende dorée que les médias diffusent sur ces triomphales pionnières (Pruvost 2005 : 212-220, 269-293). Les difficultés d'intégration de tous ordres ne sont pas passées sous silence, mais elles ne constituent généralement pas l'axe principal de l'entretien. Ces événements sont insérés dans une logique narrative qui les relègue au rang de péripétie marginale ou d'épreuve passée et surmontée. S'agit-il d'un trait qui relève de la socialisation féminine ? Pascale Molinier établit un lien entre cette propension à l'effacement des signes extérieurs de souffrance au travail



et le stéréotype de la femme vertueuse, docile et professionnelle par vocation (Molinier 2003). Ainsi les femmes exerçant des métiers traditionnellement féminins, comme les auxiliaires de puériculture sont supposées « naturellement supporter les enfants » (Saddock 2003 : 101). Elles se trouvent dans l'obligation d'être bienveillantes, relationnelles, de « toujours tout positiver ». De la même manière, les femmes policiers se doivent de faire bonne figure. Pour « contenir le négatif » (Molinier 2003 : 99), elles usent néanmoins d'une autre méthode que celle des femmes exerçant un métier traditionnellement féminin : elles prônent une endurance toute virile (combat, victoire sur l'adversité, cloisonnement entre carrière et vie privée), qu'elles parent ensuite des atours de la féminité (sourire, disponibilité), sans cependant aller jusqu'à la

■ Le slogan de cette affiche de 1972 reste encore dans les mémoires policières (cliché Archives de la préfecture de police).

remières de police recrutées en grade celui de la paix, idement brigade au corps dans les 140-1950 ves de la e police).

# DEUX "FEMMES-AGENTS" ASSISTANTES DE POLICE ENTRENT EN FONCTIONS AUJOURD'HUI



Les deux premières femmes-agents en uniforme

Les Parisiens verront désormais circuler dans leurs rues, à l'exemple de celles d'autres grandes capitales, des femmes-agents.

Elles ne sont, il est vrai, que deux pour le moment; il ne saurait donc être question de hiérarchie entre elles. Mais leur effectif s'augmentera, si c'est nécessaire.

Nos deux « assistantes de police » ont plus spécialement chargées de tout ce qui, sur la voie publique, intéresse, du point de vue social, les femmes, les jeunes filles et les enfants. Elles doivent prévenir ou réprimer la mendicité par les enfants, le vagabondage scolaire, les infractions aux règlements concernant l'emploi de femmes ou de mineurs aux étalages des magasins, etc.

On pourra donc les rencontrer dès aujourd'hui dans les squares et promenades, près des lycées de jeunes filles ou des bureaux de placement et des bureaux de pointage de cartes de chômage, ou encore dans les gares et sur

démonstration de leurs qualités de compassion. L'entretien biographique permet aux femmes policiers de mettre en scène le travail de dépassement et de conciliation qu'elles opèrent tout au long de leur carrière. Elles s'appuient sur les compétences narratives qu'exige leur métier (autojustification, propension à l'héroïsation virile) mais aussi sur des compétences féminines, telle la « féminité pacificatrice », « réductrice de conflit » (Molinier 2003 : 115). Ce double effacement des aspérités conduit à produire un effet de similitude entre les trajectoires des hommes et des femmes policiers, obligeant l'analyste à prêter une grande attention au sens des mots et à celui de la forme narrative des entretiens.

**L'aspiration à la liberté de parole** • Cette propension des hommes et des femmes à l'héroïsation et à une rhétorique bien huilée n'est pas incompatible avec l'émergence d'une parole plus intime. L'exercice du « sale boulot », parce qu'il impose la retenue, traduit un manque, suscitant le désir d'une parole non corsetée, émancipée. Les policiers se trouvent de fait dans la position assez paradoxale d'énoncer et d'entendre une grande quantité de récits, sans avoir l'occasion de produire un récit à la fois désintéressé (ne menaçant pas leur devenir professionnel et personnel) et panoramique, en ce qu'il porte à la fois sur l'ensemble de leur carrière professionnelle et familiale, de l'enfance à la situation présente. Les policiers, n'étant pas soumis à l'obligation de suivi psychologique, n'hésitent pas à signaler ce manque. Les divers récits qu'ils produisent officiellement ont en effet en commun d'être morcelés et cloisonnés. Au conjoint, il est par exemple préférable de cacher l'infraction d'un proche, trouvé en flagrant délit de toxicomanie, tout autant que la répression abusive d'un groupe de jeunes soupçonnés à tort dans cette même affaire. Au chef de service, il peut être stratégique de mettre en avant ses difficultés familiales pour obtenir un changement de poste, mais cette confiance est un pari, car elle peut être utilisée

comme la preuve d'une indisponibilité professionnelle. Les policiers aimeraient pouvoir tresser ensemble des motifs qu'ils sont contraints de traiter séparément. Ils sont obligés d'inventer d'autres types d'exutoires.

On comprend dès lors mieux leur grande réceptivité à la méthode biographique proposée: se sentant très largement négligés par l'institution policière dans la prise en compte de leur situation familiale, les policiers aspirent à une meilleure écoute concernant les nuisances personnelles de leur métier si singulier. Quand se présente l'occasion de produire un entretien biographique, les policiers s'engouffrent ainsi dans la brèche. En témoigne la frustration de certains policiers à l'occasion d'enquêtes sociologiques qui ne s'intéressent qu'à la seule dimension du travail. «Je suis déçu: vous ne m'avez posé aucune vraie question», explique un policier à la fin d'un entretien mené dans le cadre de l'enquête de 1983-1984 dirigée par Dominique Monjardet (Chauvenet & Orlic 1985 : 456). Pour cet agent de police, les vraies questions étaient celles concernant «la vie privée du policier<sup>9</sup>». Dans un tel contexte, le récit de vie constitue une aubaine: il est possible d'articuler vie professionnelle et cycles de vie plus larges (familiaux, biologiques). Les policiers peuvent réconcilier des éléments trop rarement articulés dans une même narration et oser affirmer la singularité de leur trajectoire – une singularité qu'ils estiment souvent niée par la machine des mutations, des affectations, par le caractère militaire d'une hiérarchie instrumentale et non reconnaissante.

Tous les policiers ne sont certes pas enclins à mettre en relation la sphère du travail et la sphère privée, à émailler leurs récits de plaintes ou de diatribes dans un récit de vie assez formel, ou encore à exhiber leur découragement, leur peur et leurs difficultés familiales. Tout dépend du degré d'affiliation des hommes et des femmes aux idéologies de défense viriles, et de leur satisfaction professionnelle au moment de l'entretien. Ils n'en partagent pas moins une même inclination: plus les

événements appartiennent à un passé lointain, plus ils se sentent autorisés à mentionner les problèmes qu'ils ont rencontrés, aussi bien du point de vue professionnel que personnel: le risque de mettre en cause leurs collègues immédiats et leur famille actuelle est ainsi réduit. Le travail de mémoire peut s'enclencher.

Les entretiens biographiques policiers sont dès lors traversés par une double injonction contradictoire: «On nous critique, mais on rend de grands services à la société», «On est soumis au devoir de réserve, mais ce n'est pas facile tous les jours.» Les récits ne sont ainsi jamais totalement lisses, ni totalement irruptifs, pris entre la tentation du travestissement héroïque («On vit dans un monde à part») et la démonstration de l'humaine condition du policier («On n'est pas des robots», «On est comme tout le monde»). Dans les deux cas, c'est une mise en scène de soi. Le récit de vie reste une opération artificielle, exigeant de l'enquêté qu'il élabore un sens. Loin de faire obstacle à l'analyse, cette mise en ordre est apparue comme un mode privilégié d'accès à l'expérience. On n'a pas cherché, comme le préconise Pierre Bourdieu, à dépasser «l'illusion biographique» pour accéder à une authenticité plus profonde (Bourdieu 1986 : 62-63). On n'a pas considéré les entretiens héroïques comme des entretiens formels et les entretiens plus intimes comme des entretiens «authentiques» ou «naturels», d'autant que ces deux veines narratives sont souvent entrelacées. On a assez rapidement renoncé à l'idée (tout à fait policière du reste) que les policiers sont des dissimulateurs et qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, les faire accoucher d'une vérité cachée, plus tourmentée ou plus sinieuse. Tantôt admirés pour leurs hauts faits, tantôt soupçonnés de commettre des actions illégitimes, les policiers doivent produire un récit maîtrisé. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'investigation sociologique: l'entretien biographique ne constitue qu'une tribune de plus où se déroule de façon très ordonnée un argumentaire bien rôdé et un certain nombre

d'anecdotes, déjà maintes fois racontées.

Ce lissage est devenu en soi un objet d'étude. Dans le sillage de Paul Ricœur, on a considéré que la mise en intrigue, plus que les péripéties en elles-mêmes, est ce qui permet de rendre le récit intelligible. C'est « l'arrangement configurant », autrement dit l'art du récit, qui « transforme la succession des événements en une totalité signifiante » (Ricœur 1983 : 130).

### L'observation

Les récits de carrière ont été complétés par des observations<sup>10</sup> dans deux écoles de gardiens de la paix (l'une en région parisienne, l'autre en province), à l'École nationale des officiers de police (ENSOP) et à l'École des commissaires (ENSP). J'ai également procédé à l'observation pendant cinq semaines d'un commissariat de sécurité publique, plus particulièrement en police secours, de taille moyenne, en lointaine banlieue parisienne (le « commissariat Oméga »). Puis j'ai observé durant trois semaines deux métiers de police judiciaire (la section économique et financière et la brigade de répression du banditisme) dans une antenne de police judiciaire d'Île-de-France (la « PJ Delta »). Ce sont ces deux derniers terrains d'enquête qui seront surtout développés, sachant que les principes dégagés valent également pour les écoles de police.

**L'art de passer entre les gouttes** • Le moment choisi pour réaliser les observations directes dans le commissariat Oméga et la PJ Delta est tout d'abord loin d'être anodin. Elles ont eu lieu à la fin de cette recherche, qui a commencé par le recueil de sources issues du ministère de l'Intérieur, des syndicats, de l'Assemblée nationale, des associations féministes et des textes de loi des années 1930 aux années 2000 (Pruvost 2005 : 35-331). Cette recherche historique m'a permis d'accumuler un certain nombre de connaissances générales sur l'histoire même de l'institution policière et ses rouages administratifs – savoir indispensable pour faire l'économie d'une explication de l'organisation policière, de ses sigles et de l'évolution

de ses brigades à chaque présentation avec les policiers en poste.

Dans le même temps, j'ai réalisé des stages en écoles de police, très utiles en termes d'intégration à la profession. L'immersion en école de police permet en effet de se familiariser progressivement au métier policier : les élèves, étant à peu près du même âge que moi, n'étaient pas encore totalement formatés par l'institution et ouverts à l'investigation. Ce passage en école de police confère en outre une garantie de sérieux pour les titulaires en service, puisque j'ai été initiée par la même structure qui les a convertis.

En bref, après quatre ans de recherche dans les archives et en écoles de police, lestée par la réalisation de quatre-vingt-dix entretiens biographiques menés au cours de ces enquêtes, j'avais déjà une certaine connaissance du métier policier. Je pouvais faire valoir mon statut intermédiaire de profane informée, en jouant le jeu de l'interconnaissance. À ce stade de la recherche, je pouvais échanger des points de vue sur des collègues mutés en province que j'avais rencontrés deux ou trois ans auparavant, sur les enseignants des écoles de police observées et par lesquelles étaient passés une partie des policiers rencontrés. Je suis ainsi entrée dans le jeu de la sociabilité policière – la fameuse « grande famille ». Ainsi, sans être considérée comme une « collègue », je n'étais plus traitée comme une stagiaire néophyte. Le gain de temps fut considérable.

Pour gagner la confiance des policiers, il ne suffit pas d'être informée et de le faire savoir. Encore faut-il que les lieux observés ne se ferment pas à l'investigation sociologique. Plusieurs conditions relativement indépendantes de la volonté des chercheurs et de leur objet de recherche se doivent d'être réunies : il importe tout d'abord que les lieux d'observation ne soient pas le théâtre de conflits internes majeurs (entre pairs ou avec la hiérarchie). Par chance, dans les sites observés, les chefs de service avaient déjà procédé aux opérations disciplinaires qui s'imposaient à la suite de conflits majeurs. J'ai donc pu observer une

# MAIGRET EN JUPONS, C'EST POUR DEMAIN



## 1 Madame le commissaire

Le premier janvier 1973 — dans trois ans, à peine plus — de nombreux Français se posent la question que l'on se pose, régulièrement, chaque fois que les femmes occupent un nouveau secteur des métiers. Jusqu'alors réservés aux hommes, à part l'élite Madame le commissaire, ou Madame la commissaire. Il semble que la première réponse soit la femme.

Mais ce qui change fondamentalement, c'est que certains commissariats seront désormais bel et bien dirigés par des femmes. Un arrêté, paru le 23 août dernier au « Journal officiel », précise même les moyens de recrutement, et le calendrier de cette petite révolution. Un concours aura lieu en janvier 1974. Comme leurs homologues masculins, les candidates devront être de « 20 à 28 ans, être titulaire d'une licence en droit, ou d'une équivalence reconnue après examen dans les services de police. Sur les 70 concurrents admis, 7 au moins et 10 au plus devront être de sexe féminin. Les nominations seront alors au stage théorique d'un an, qui sera suivi d'une période pratique de formation exercée dans divers services. Il débutera au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1975, pour l'écarté en.

C'EST une évolution qui paraissait inscrite dans la marche de l'histoire. Depuis 1962, les femmes ont d'ailleurs peu à peu franchi les échelons hiérarchiques de la police française, d'abord affectées à la rédaction de la procédure, puis prenant de l'importance dans l'écriture jusqu'à devenir « cheffes », puisque c'est ainsi qu'on

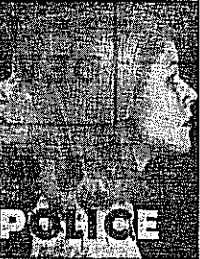
appelle les jeunes policières qui, dans les bars de Bignalle ou les filières de trafiquants, servent d'appât pour appréhender de révérents malfaiteurs. Nous aurons l'occasion, dans le cours de cette enquête, de découvrir dans le détail certaines missions, parfois piquantes qu'ont déjà menées à bien des dames de haute vertu lancées dans le milieu de celles qui ont été, plus hauts fonctions leur restaient interdites — au point que beaucoup de carrières ont remisé à une cavalerie qui leur plaisait fort d'abandonner.

Travaux dangereux

Aux termes de la loi, d'abord, une femme ne peut exercer de travaux dangereux, ni se déplacer la nuit pour des nécessités professionnelles. Or, les constatations effectuées à toute heure, et les commissariats ne respectent pas ces règles.

Condition féminine

Il est probable que le secrétariat d'Etat à la condition féminine récemment confié à Françoise Giroud, n'est pas tout à fait étranger au mouvement



en effet, provoquer des frustrations. Le port d'arme est assez délicat : où chercher son revolver, où le tenir dans un sac à main ? Or, la première femme soutint son doctorat — la profession de commissaire, des impératifs qui paraissent mal s'accorder de la condition féminine.

Quand il faudra faire le coup de feu, je préfère des copules bien balancées, dit l'un d'eux.

Je suis sûr qu'elle est assez de courage, et plus de psychologie que nous, dit un autre. Mais il faudra les protéger pour certaines missions, ce qui risque d'alourdir le service.

Innovation

En effet, mais il y a re...

10. Par souci d'anonymat, ces lieux d'observation seront décrits très brièvement.

11. Terme argotique pour désigner les policiers déviants.

situation à peu près stabilisée avec une réorganisation des unités, évitant ainsi que les policiers ne se dérobaient à l'investigation (Van Maanen 1978 : 321). Arrivée après la bataille, j'ai recueilli des témoignages sur ces affaires, sans être obligée de prendre parti pour l'un ou l'autre camp, puisque les relations avaient été relativement pacifiées.

Autre élément important, les chefs de service n'avaient pas seulement réglé des problèmes de déviance interne, ils avaient amélioré la qualité de communication entre les différentes unités de leur service. Dans la PJ Delta, la majorité des « dinosaures » (adeptes des interrogatoires musclés et de l'apéritif) était partie à la retraite. Les différentes unités avaient en outre rétabli le contact après une longue période d'opposition clanique entre les brigades dites « intellectuelles » et lesdits « bourrins » de l'autre. Quant au commissariat Oméga, le clan des « nuiteux » y avait été dispersé. Pour les chefs de service, ma présence ne représentait donc pas un danger : la majorité des personnels en place obéissait aux règles de la décence. Les « casseroles<sup>11</sup> »

avaient été mutées. En tant qu'étrangère au service et en tant que femme, je n'ai donc pas eu à côtoyer de cas lourds, susceptibles de ruiner la possibilité d'enquête et de limiter mes déplacements. Il aurait été assez difficile de partager des vacances nocturnes avec un ou plusieurs policiers dont le seul but aurait été de m'ajouter à leur tableau de chasse.

La réussite des observations en terrain policier dépend d'une troisième condition, également imprévisible : il faut une conjoncture policière favorable. Un attentat, un scandale majeur, une bavure médiatisée dans le département aurait pu conduire à un refus d'autorisation officielle. Il se trouve qu'un policier a été tué en service en province par un forcené le deuxième jour de mon arrivée au commissariat Oméga. Le stage (tel est le titre officiel conféré à cette observation dans l'administration policière) était cependant déjà négocié au niveau de la direction départementale, il n'a donc pas été reporté.

Pour conserver la confiance acquise tout au long de l'observation, une quatrième condition doit être réunie : il est

Le personnage biface (en haut, à droite de l'article) est à l'image de l'ambivalence que suscite la féminisation de ce métier qui, jusqu'à une date récente, était encore un monopole masculin. Cette vignette accompagnait une série d'articles d'Éric Follin publiée dans L'Aurore en septembre 1974 et intitulée « Maigret en Jupons » (cliché Archives de la préfecture de police).

Alain RIOU

important qu'aucune des connaissances des chercheurs ne se trouve en contact avec les équipages suivis, que ce soit sous la forme de victime ou de mis en cause, afin d'éviter toute situation de porte-à-faux avec le « clan » policier. J'ai pour ma part pris un risque : pour des questions pratiques, j'ai en effet procédé à des enquêtes dans des villes qui m'étaient familières. Par chance, je n'étais pas dans l'équipage concerné les deux fois où j'aurais pu me trouver en situation de face-à-face problématique avec des non-policiers que je connaissais : dans le premier cas, il s'agissait de la dénonciation du comportement de la BAC (brigade anticriminalité) par des proches qui avaient été témoins d'une opération « coup de poing » disproportionnée par rapport aux actes commis ; dans l'autre cas, il s'agissait d'une enquête sur un homicide avec acte de barbarie et la victime était la mère d'une connaissance. J'avais au dernier moment choisi de suivre la brigade de répression du banditisme, plutôt que d'aller à l'identité judiciaire. Cette affaire a cependant fait l'objet de plusieurs conversations (en ma présence) par les policiers de la brigade criminelle. Je n'ai heureusement su qu'après coup l'identité de la victime.

#### **La conquête du statut de profane aguerrie •**

Ces conditions préalables, indépendantes de l'objet de recherche, étant réunies, il faut savoir négocier sa place. Les chefs de service m'ont facilité la tâche en acceptant de dissimuler le sujet de cette recherche. S'ils avaient annoncé que ce travail concernait la féminisation de la police, les rapports sociaux de sexe en place auraient été perturbés. Hommes et femmes policiers, dans le but d'offrir une bonne image de la profession, se seraient employés à invalider le préjugé de sexisme qui les touche. J'aurais essayé également quelques commentaires misogynes (le seul officier qui a fini par apprendre mon sujet de recherche s'est de fait avéré assez moqueur<sup>12</sup>). Il était indispensable, pour éviter ces biais, que je sois présentée comme une doctorante travaillant sur les conditions de travail<sup>13</sup>.

J'ai par ailleurs insisté sur mon statut de doctorante, travaillant depuis de longues années sur le sujet, dans le but de passer pour une observatrice relativement inoffensive. La temporalité dans laquelle se situait mon travail n'était pas celle du journaliste – figure redoutée des policiers. L'enquête de thèse, outre la garantie de l'anonymat, présentait l'avantage de n'être rendue publique qu'un an ou deux après l'enquête effective. Ce qui était vu sur le moment présent ne serait donc pas immédiatement divulgué. Je ne représentais donc pas un danger immédiat. Ce statut de doctorante m'a également permis d'insister sur la nécessité d'un témoignage scientifique, au plus proche de l'expérience policière. Les policiers ont dès lors parfois fait preuve d'excès de zèle : dans leur esprit, il fallait que j'en voie le plus possible. Au tout début, je me suis ainsi trouvée entraînée d'intervention en intervention – sans prendre de repos par rapport aux autres policiers. Ce zèle est assez caractéristique de la confiance policière à l'égard de ceux qui ont réussi à franchir les obstacles de l'accès au terrain. « Une fois celui-ci obtenu, l'accueil du plus grand nombre est très ouvert, et le chercheur est plus souvent submergé d'informations [...] que tenu à l'écart » (Monjardet 2005 : 16).

La sursollicitation dont j'ai bénéficié était cependant totalement intenable, aussi bien d'un point de vue physique que sociologique. Car les temps morts – ces fameux creux – sont indispensables pour pouvoir prendre de la distance avec les catastrophes humaines prises en charge par les policiers et pour éprouver de l'intérieur, autant que possible, la temporalité policière. J'ai veillé, en essayant de ne pas froisser les policiers friands de me proposer le stage le plus trépidant qui soit, à suivre le rythme d'arrivée et de départ des brigades observées.

Cette première présentation de soi s'est assortie d'une autre stratégie d'intégration : j'ai essayé d'échapper à la suspicion d'espionne à la solde de la hiérarchie. Le chef de service du commissariat Oméga a clarifié la situation en m'affectant dans

12. Il en est tout autrement des entretiens effectués au titre d'une enquête sur la féminisation de la police. La démarche biographique, au-delà de ce sujet initial, honorerait les policiers des deux sexes, leur faisant crédit d'une connaissance juste de leur profession. L'observation qui aurait gardé cet intitulé aurait pris valeur de test.

13. Même si traiter de la féminisation de la police, c'est bien évidemment aborder les conditions de travail des deux sexes (d'autant que l'enquête sociodémographique que je lançais par ailleurs portait effectivement sur les conditions de travail en général), cette dissimulation partielle ne fut pas sans poser des problèmes moraux au moment de l'enquête, mais aussi *a posteriori* : je suis entrée en relation de confiance avec des policiers de terrain, à qui je n'ai toujours pas annoncé mon véritable objet de recherche et qui le découvriront peut-être par hasard à l'occasion de cette publication.

14. Marie Cartier, lors de sa recherche sur les facteurs, a dû de la même manière se démarquer des cadres pour conserver la confiance des facteurs (Cartier 2003 : 49).



les unités qui lui étaient favorables. Je n'ai donc pas été suspectée d'être un agent masqué, puisque les brigades en question étaient déjà dans les faveurs du « patron ». Dans l'idée de recueillir les points de vue hostiles à la hiérarchie, j'ai cependant dû renoncer, à mon grand regret, à étudier directement le travail de la direction<sup>14</sup>.

Pour entrer peu à peu dans l'univers policier, j'ai par ailleurs volontairement commencé par les unités localement les plus favorables aux femmes (la police secours dans le commissariat Oméga, la section économique et financière dans la PJ Delta) et j'ai gardé pour la fin les terrains les plus actifs et les moins féminisés (la brigade anticriminalité et un groupe de répression du banditisme).

**Les limites de la neutralité** • Toutes ces stratégies d'insertion ne permettent toutefois pas de réduire la principale difficulté de

ce travail d'enquête : même si sur le moment, en intervention, je n'ai pu prendre aucune note et si j'ai toujours veillé à ne pas faire obstacle à la bonne marche des interventions, je n'ai aucune certitude quant au degré d'autocensure en ma présence des équipes observées. Tel est le premier doute qui assaille tout sociologue qui suit des policiers en action : dans quelle mesure le sociologue, perçu comme un membre extérieur à la corporation, transforme-t-il le comportement des professionnels observés ? Ne sont-ils pas plus cléments et plus attentifs aux victimes ? Ne sont-ils pas moins violents (Ericson 1980 : 47-48) ? Autant d'interrogations auxquelles il est impossible d'apporter une réponse assurée. « Pour étudier un groupe social, il faut l'observer, mais l'observer, c'est le "perturber", donc rendre sa connaissance difficile ou impossible » (Schwartz 1993 : 265-305).

■ **Ilôtiers lors d'un contrôle de véhicules.** Cette photo, mise en scène par la direction de la Logistique, vise à montrer qu'il y a un recrutement sexué et ethnique diversifié dans la police nationale (photo D. Mathieu, cliché direction de la Logistique de la préfecture de police).

Les études sociologiques sur la police convergent : la force ne constitue pas le principal moyen d'action des policiers. Il n'est donc guère étonnant qu'en police secours, je n'aie été témoin des règlements de conflits que par la négociation<sup>15</sup>. J'ai en outre assisté à suffisamment d'infractions quotidiennes à la déontologie policière pour penser que les fonctionnaires se sentaient relativement libres en ma présence. Ainsi, j'ai été témoin d'une course en voiture purement gratuite avec excès de vitesse à 21 heures en pleine ville (premier jour d'observation) ; j'ai surpris la lacération à coups de ciseaux des vêtements déjà bien abîmés d'un mineur délinquant mêlé à un accident de la route : les policiers, las de toujours le voir sortir libre du palais de justice, voulaient l'humilier lors de sa garde à vue (dixième jour d'observation) ; j'ai assisté à la décision collective de ne pas mener une enquête criminelle sur un gigolo après le décès suspect d'une vieille femme, pour éviter d'entamer une procédure qui obligerait les fonctionnaires à faire des heures supplémentaires et les feraient rentrer tard chez eux (dernière semaine d'observation) ; j'ai été témoin de l'arrestation musclée d'un adolescent pris pour son frère : après avoir éventré sa porte avec un bélier et avoir fait irruption dans un appartement au petit matin, des policiers cagoulés et armés ont sorti un adolescent endormi de son lit et l'ont menotté, une fois la méprise élucidée ils l'ont gardé dans le fourgon tout le temps de l'opération, puis l'ont libéré sans excuse ni prise en charge de son réacheminement à domicile, alors même qu'il s'apprêtait à passer le brevet des collèges (deuxième semaine d'observation). Ces scènes montrent bien que les policiers ne peuvent pas se contrôler au point de transformer radicalement leur comportement. Comme toute autre profession soumise à enquête, les policiers peuvent momentanément « leurrer le sociologue », « mais ils ne le feront pas dans la durée ». Les enquêtés, « au fil du temps, manifestent une capacité non

négligeable de "digérer" l'existence du chercheur, c'est-à-dire d'en neutraliser les aspects perturbants » (Schwartz 1993 : 278-279).

L'obligation de neutralité et de dissimulation de ses émotions a de loin constitué l'opération la plus éprouvante (Van Maanen 1978 : 332). « Le chercheur peut être appelé à assister les policiers dans certaines activités qui lui inspirent personnellement de la répulsion et qui sont parfois illégales<sup>16</sup> » (Van Maanen 1978 : 320). Dans la mesure du possible, les chercheurs en terrain policier doivent faire abstraction de leurs positions citoyennes pour ne pas perturber le cours des événements et continuer à entretenir des relations courtoises avec des individus qui perturbent leur éthique, en assumant toutes les conséquences de cette position complice. Pour éviter d'être ostracisée, j'ai ainsi limité toute communication avec un policier, fervent défenseur de la cause des femmes et moqué par la majorité des policiers de son service. J'ai en revanche été obligée de maintenir des contacts très neutres avec un harceleur sexuel et tout un groupe de policiers votant à l'extrême droite, tout à fait insérés dans la sociabilité des services.

#### Quand le chercheur est une chercheuse... •

Au rang des stratégies d'intégration, un dernier point, crucial pour cette recherche, doit être abordé : il s'agit de la négociation de mon statut de femme et de mon genre<sup>17</sup>. Même si le sujet réel de cette enquête était inconnu des policiers observés, le sexe et le genre des chercheurs ont une incidence directe sur le travail policier, ne serait-ce que dans la répartition sexuée des patrouilles (où il est coutumier que les femmes ne soient pas majoritaires) et la perturbation des rapports de force entre collègues masculins (majoritaires) et féminins (d'ordinaire minoritaires). Deux options se présentaient à moi : l'expérience transgenre de virilisation ou la mise en conformité de mon genre avec les réalités du terrain policier.

J'ai choisi la seconde option. Je ne me suis pas livrée à la même opération de travestissement que Jennifer Hunt (1984), qui,

15. Sur ce point, cette recherche ne permet pas de combler les lacunes déplorées par Fabien Jobard : « La rareté effective des violences policières invite à un surinvestissement théorique, accompagné d'une démission empirique [...]. Rien n'est su des situations dans lesquelles la force est employée : nous ne savons pas quand ça se passe, ni ce qui se passe quand ça se passe » (Jobard 2002 : 18).

16. Ma traduction.

17. C'est l'un des apports des études féministes que de considérer le sexe et le genre de la chercheuse ou du chercheur comme partie intégrante de l'objet de recherche, en vertu d'une connaissance nécessairement située, faisant voler en éclats « la division entre la vie personnelle et la vie professionnelle, c'est-à-dire entre le privé et le politique » (Ollivier & Tremblay 2000 : 74).

18. Quand j'étais en police secours, deux matinées par cycle, il fallait arriver à 4 h 45. Quand j'étais en BAC de nuit, le service s'achevait à 4 heures.



■ Le binôme mixte, abondamment représenté dans les magazines policiers, ne correspond pas à l'effectif de 14% de femmes dans la police active (photo D. Lesage, cliché direction de la Logistique de la préfecture de police).

pour enquêter un an et demi dans un service de police urbaine à Washington D.C., s'est construit une véritable identité de garçon manqué en passant beaucoup de temps à apprendre les techniques sportives d'arrestation, en faisant du tir, en acceptant de patrouiller dans les zones à risque, en faisant preuve de sa compétence au judo en neutralisant une serveuse armée d'un couteau dans une intervention. Elle est devenue « one of the boys ». Elle a dans le même temps joué de sa féminité en acceptant la proposition d'un collègue d'aller dans un bar de strip-tease, en regardant le *Hustler Magazine* qu'on lui a prêté, tout en évitant d'apparaître comme une partenaire accessible, afin d'éviter tout harcèlement. Elle n'a pas hésité également à montrer sa vulnérabilité, en pleurant. Elle est devenue un personnage limite (« liminal person »). En

pratiquant le même type d'opération de virilisation que les femmes policiers elles-mêmes, elle entend montrer que les rôles de sexe ne sont pas figés par la socialisation primaire, mais que les genres se renégocient au contact des hommes.

J'ai accompli pour ma part une métamorphose minimale, en adoptant le genre féminin non accentué, exigé des femmes policiers (Pruvost 2006 : 69-91). L'effacement de signes extérieurs de la féminité a constitué un premier pas (le port du jean, d'une veste en cuir arrivant à mi-cuisse, de chaussures plates, l'attachement des cheveux, l'absence de bijoux et de maquillage) ; j'ai par ailleurs longuement insisté pour arriver et rentrer à vélo au commissariat à 4 heures du matin<sup>18</sup>. Cette insistance purement matérielle (je n'avais pas d'autre moyen de locomotion) a été interprétée dans un sens positif inattendu.

« Tu viens tous les matins à vélo ? De loin ? Mais c'est dangereux ! À cette heure-là il ne se passe pas grand-chose, mais quand même ! » s'est exclamé M. Gardic (gardien de la paix, SP, 52 ans). « C'est l'heure des braqueurs et des manouches », lança un autre policier, pour me faire peur. J'ai du coup ostensiblement continué à utiliser mon vélo. À la fin du stage, j'ai fini par accepter la proposition d'un gardien de la paix de me ramener chez moi. J'avais fini par comprendre que dans la logique virile des policiers, il avait été utile, dans un premier temps, que j'apporte la preuve de ma forme sportive et d'une certaine bravoure (fussent-elles très modestes), mais qu'il n'était pas nécessaire, une fois les premiers tests d'intégration passés, de m'en tenir à ce rôle de cycliste enthousiaste, somme toute physiquement assez pénible. Les policiers considèrent la voiture comme le moyen de locomotion le plus sécurisé. Il n'était donc pas déshonorant de pratiquer le covoiturage.

Autre test de mes possibilités d'intégration à la communauté virile des policiers, on m'a proposé de participer à deux entraînements de tir (une fois en école de police et une fois au commissariat Oméga) et j'ai aussitôt accepté. Le fait que je m'exécute sans trembler (le poids de l'arme, mais aussi l'appréhension accentuent ce phénomène) m'a valu de n'être pas associée au stéréotype de la femme frêle et craintive, du moins sur le moment.

En dehors de la démonstration de ma bonne connaissance des sigles policiers, j'ai conservé un niveau de langue élevé et modérément familier, sans entrer dans le jeu d'échange de vanes. Étant donné mon faible maniement de la langue verte et mon absence de maîtrise d'un quelconque sport de défense, certaines remarques et certains risques m'ont à l'évidence été épargnés. Même si j'ai alors mis au point une courtoisie de routine avec les policiers en évitant de formuler des jugements moraux et des émotions manifestes, il est très clair que les policiers ont tenu compte de mon genre.

Pour ce qui concerne la négociation

de ma position sexuelle, j'ai pris soin d'évoquer l'existence de mon conjoint, sans m'offusquer de quelques lourdeurs : j'ai laissé un policier me prendre en photo avec l'appareil photo du service destiné à photographier les tags. Je me suis également fixé des limites : je n'ai pas cherché à monter à l'étage du commissariat Oméga où était visionné un film pornographique, j'ai fait toutefois savoir que je n'étais nullement embarrassée. En revanche, j'ai décliné l'invitation appuyée d'un officier de la PJ Delta à prolonger le repas de midi par une promenade champêtre.

Sans avoir du tout atteint le degré de virilisation de Jenifer Hunt – incarnation extrême d'une posture phénoménologique, selon ses propres termes, sur les identités de genre – il a été possible d'établir des relations de courtoisie approchant une forme d'asexuation et d'asexualisation, elle-même expérimentée par une partie des femmes policiers.

### **Le lancement d'une enquête sociodémographique**

Ces données qualitatives ont été confrontées aux résultats d'une enquête sociodémographique sur les conditions de travail que j'ai dirigée par ailleurs (Pruvost, Coulangeon & Roharik 2003)<sup>19</sup>. Cette enquête, menée dans le cadre du programme de recherche de l'Institut des hautes études de sécurité intérieure, avait pour but de réactualiser et d'enrichir par de nouveaux questionnements les données d'une enquête du même type menée en 1982, l'enquête dite « Interfâce », commanditée par les socialistes nouvellement arrivés au pouvoir, en vue de réformer la formation des policiers (Hauser & Masingue 1983).

**L'interférence du politique** • Par rapport à la vaste enquête de 1982, adressée à l'intégralité des personnels de police (100 000 fonctionnaires), nous disposions d'un handicap majeur : le manque d'intérêt ministériel à l'égard de cette recherche scientifique<sup>20</sup>. Les conséquences ont été immédiates : l'élément le plus difficile à

19. Il n'était pas prévu au départ que les résultats de cette enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi des policiers de tout grade et des deux sexes soient mobilisés dans cette recherche, fondée sur des données qualitatives, mais les retards pris de part et d'autre ont finalement permis que les données du questionnaire puissent être mises en regard avec les entretiens.

20. C'est aussi un avantage, car nous y avons gagné en indépendance.

21. L'enquête n'a toutefois pas été censurée. Cette lenteur a en outre concerné l'ensemble des recherches de l'époque.

22. L'INHSI a été depuis rebaptisé INHES, Institut national des hautes études sur la sécurité.



■ Gardiens de la paix hommes et femmes à l'entraînement au stand de tir - entraînement auquel les observateurs extérieurs peuvent être soumis en guise de rite de passage (photo M. Decatoire, cliché direction de la Logistique de la préfecture de police).

obtenir fut la demande d'autorisation officielle de passation du questionnaire. Pour contourner ce défaut de soutien de la hiérarchie policière, au plus haut niveau, nous avons fini par présenter le questionnaire comme une sorte d'audit sur les conditions de travail des policiers et sur leurs attentes en matière d'action sociale, autrement dit le logement, la restauration, la garde des enfants et les locaux, dont le traitement intéressait quasi exclusivement le ministère de l'Intérieur. Il a fallu faire de la place à ce nouveau questionnement. Quelques questions, plus politiques, ont par ailleurs été supprimées, à la demande de nos interlocuteurs à la direction administrative de la Police nationale (DAPN), par crainte que le questionnaire soit rejeté.

En dépit du taux de réponse et de la remise d'un rapport à la date fixée, nous sommes restés confrontés à la résistance de l'institution policière : le rapport a mis un an à être validé par le directeur de

l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, interdisant *de facto*, tout le temps de l'opération de validation, la diffusion de l'enquête aussi bien en interne qu'auprès du public<sup>21</sup>. Cette enquête ne donnera vraisemblablement pas lieu à une restitution dans les *Cahiers de la sécurité intérieure*, en raison des remaniements opérés à la rédaction et à la mise entre parenthèses du financement et de la valorisation des projets scientifiques au sein de l'INHES<sup>22</sup>. L'idée de mettre les résultats en ligne, à la disposition des fonctionnaires de police, comme cela avait été évoqué par la direction générale de la Police nationale, au moment de la passation, n'a pas eu de suite.

Les conditions d'élaboration et de diffusion de cette enquête sont à resituer plus largement dans le contexte de l'alternance politique, qui, dans le cas de la police, s'accompagne de la « mise à mort » périodique<sup>23</sup> (Ocquet & Monjardet 2005)

de l'unique institut de recherche finançant des recherches en sciences sociales sur la police (l'INHES, ex-IHESI). Le pré-supposé est le suivant : « Toute recherche sur le travail policier est impertinente dès lors qu'elle est conduite par un non-policier » et sans instrumentalisation politique immédiate<sup>24</sup> (Ocqueteau & Monjardet 2005 : 240).

#### Le succès de l'ancrage biographique •

Nonobstant, ces obstacles institutionnels, venant du sommet de l'État, n'ont pas pesé sur la passation concrète du questionnaire et la réception de l'enquête. Une fois l'accord ministériel accordé, le soutien de la direction générale de la Police nationale a été entier. Les résultats ont même dépassé nos espérances : sur 10 000 questionnaires diffusés de manière aléatoire à des policiers de tout grade dans une centaine de services<sup>25</sup>, 5 336 ont été retournés<sup>26</sup>. L'éventail des réponses s'est avéré représentatif, aussi bien du point de vue du sexe, de la distribution des effectifs par direction policière et du grade, à l'exception prévisible des commissaires (qu'il aurait fallu interroger en plus grand nombre dès le départ)<sup>27</sup>. Ce très bon taux de réponse (pour un questionnaire diffusé par voie épistolaire) et cette représentativité sont dus à la discipline des policiers à l'égard des ordres de leur chef de service, messenger du questionnaire. Nous avons en effet obtenu que la passation du questionnaire prenne la voie hiérarchique, en confiant à chaque direction centrale le soin de transmettre elle-même les questionnaires aux chefs de service concernés, chargés de veiller à leur retour. Ce succès doit également être imputé au contenu même du questionnaire : les questions concernant la vie personnelle et quotidienne du policier, directement issues de ma thèse sur la féminisation de la police, ainsi que les questions concernant l'action sociale, ont emporté l'adhésion<sup>28</sup>.

Cet éclairage statistique a présenté un double avantage pour cette recherche sur la féminisation de la police : nous avons

pu tout d'abord procéder à une comparaison sociodémographique de la population des femmes policiers avec celle des hommes – comparaison qui jamais n'a pu jusqu'à présent être menée dans les enquêtes statistiques existantes sur les personnels actifs de police. Les auteurs de l'enquête « Interface » de 1982 ne disposaient pas en effet d'un effectif féminin suffisamment large pour mener une analyse sexuée sur l'ensemble des questions posées. L'enquête longitudinale de Monjardet & Gorgeon, menée entre 1992 et 2002, ne porte pas sur l'intégralité des grades, puisqu'elle suit une même cohorte de gardiens de la paix. La possibilité de constituer notre propre base de données sur l'ensemble de la population policière fut donc une véritable aubaine. Pour la première fois depuis 1982, une enquête offre un point de vue panoramique sur la sociodémographie de l'ensemble de la profession policière, tout en proposant une perspective comparative sur deux décennies, avec ces deux enquêtes précédentes<sup>29</sup>.

Cette enquête quantitative présente un autre avantage : elle permet d'établir des correspondances avec les résultats obtenus par voie qualitative. Les passerelles entre ces deux types d'approche ont été d'autant plus aisées à établir qu'une partie du texte du questionnaire a été forgée à partir d'un répertoire de lieux communs recensés dans les récits biographiques et les observations recueillis. Le procédé du questionnaire appauvrit, certes, de manière drastique la grande diversité de l'expérience policière, mais il n'en constitue pas moins un indicateur certain des us et coutumes de la profession : si une grande partie des professionnels réussit à se reconnaître dans ce lot de propositions finies, c'est que les policiers de tous bords partagent suffisamment de normes, de pratiques et d'aspirations communes pour pouvoir faire l'objet d'une objectivation synthétique. Le taux de réponse obtenu a fourni la preuve *in fine* de son ancrage policier : un policier sur deux a répondu au questionnaire, signe que le texte leur a paru familier.

23. La première tentative a eu lieu entre 1994-1997, la seconde à partir de 2002.

24. Il est tout à fait significatif que la base de données de l'enquête « Interface » ait été perdue – signe du peu d'intérêt policier en la matière.

25. On a fait le choix d'un échantillon probabiliste avec tirage aléatoire au sein des 140 000 policiers. Afin de respecter l'anonymat des agents, si crucial dans la profession, il nous a paru souhaitable de ne pas prendre les individus comme unité de tirage mais une centaine de services de police, choisis de manière représentative (en fonction de la diversité des directions de police et des tailles des circonscriptions). Pour des questions d'organisation, on a établi deux échantillons distincts : le premier dans la France métropolitaine (hors Paris) et le second, à la préfecture de police sur la police parisienne.

26. 5 221 ont été exploités.

27. Ayant interrogé la totalité des effectifs d'une centaine de services (comptant chacun à leur tête un commissaire, parfois deux), on ne pouvait tabler que sur un effectif théorique d'une centaine de commissaires (à raison de 100 % de taux de réponse). On savait d'avance qu'un tel effectif serait impossible à atteindre.

28. C'est du moins ce qui est apparu lors d'un débriefing dans le commissariat testé, avant le lancement définitif de l'enquête et lors de conversations informelles.

29. Vingt-huit questions ont été reprises de l'enquête « Interface » de 1982 et dix-neuf de l'enquête de Monjardet & Gorgeon.

Le questionnaire reprend des items à la fois classiques et novateurs. Il commence par le recensement de la situation familiale et professionnelle du policier, dans le but d'établir des correspondances entre les motivations initiales, le degré de satisfaction professionnelle et la socialisation primaire du policier. Viennent ensuite des questions sur l'exercice du métier proprement dit, sur le type de poste, de compétences et de carrière du policier, complétées par des questions concernant le rôle de la police dans la société. Puis tout un volet de questions nouvelles par rapport à 1982 est consacré aux difficultés de relation des policiers avec l'encadrement et les collègues (harcèlement moral et sexuel, entre autres), le rapport aux anciens et aux femmes, ainsi qu'à l'état de santé. Le questionnaire se clôt enfin par des questions concernant leurs projets d'avenir et le point de vue des policiers sur un sujet qui leur tient à cœur : l'action sociale dans la police (logement, restauration, garde d'enfants) – domaines dans lesquels ils se sentent particulièrement négligés. Le rapport du policier à son travail est ainsi appréhendé à différentes échelles – au sein de la société policière, familiale et globale. Se retrouve ici le même type d'articulation que dans les récits de carrière : le rapport au travail est inscrit dans un projet biographique plus large.

La clôture des lieux (assortie *in fine* d'une assez grande ouverture à l'investigation), la maîtrise par les enquêtés de l'art de la rhétorique, la nécessité, pour les chercheurs, de dissimuler en partie leur objet de recherche, la dépendance à l'égard de l'actualité politique immédiate, l'obligation de se construire un personnage, y compris physiquement, ne constituent, certes, en rien des traits spécifiques au terrain policier et concernent, à maints égards, toute enquête sur les professions publiques (les métiers politiques), les « sales boulots » (les gardiens de prison), les métiers physiques (les sportifs, les pêcheurs), et bien évidemment, les métiers connexes, proches de la police (la

gendarmerie, les agents de sécurité, dans une certaine mesure l'armée). L'originalité du métier policier réside néanmoins dans la synthèse qu'il opère entre tous ces caractères distincts. Rares sont les professions qui cumulent l'exigence de visibilité publique et celle du secret d'État, l'exposition au dénigrement et à l'héroïsation, l'alternance entre le travail de bureau et le travail physique, une forme d'intégration au monde civil (qui distingue la police de l'armée) et, dans le même temps, une organisation de type militaire. En un sens, le métier policier est aussi disparate que le costume d'Arlequin. Aux chercheurs de comprendre comment s'agencent ces différentes pièces, en résistant, au moment de l'enquête, à la tentation d'uniformiser discours et pratiques, en veillant à ne pas ignorer les coutures qui font passer d'un monde social à un autre (Strauss 1996 : 269-282) et que les policiers ne manquent jamais d'exhiber. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que l'un des éléments clefs qui emportent l'adhésion des policiers, soumis à la « question » sociologique, soit précisément l'attention portée au décloisonnement : les policiers, qui ne cessent pas d'être policiers hors service, qui peuvent être rappelés en renfort à tout moment, sont avides d'un regard qui articule toutes ces sphères, professionnelles, mais aussi privées, que cette conciliation soit présentée comme héroïque, ordinaire ou douloureuse.

## Références bibliographiques

- Bertaux D., 1998. *Le Récit de vie*, Paris, Nathan, coll. « 128 ».
- Bourdieu P., 1986. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, pp. 69-72.
- Cartier M., 2003. *Les Facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », série « Enquêtes de terrain ».
- Chauvenet A. & F. Orlic, 1985. « Interroger la police », *Sociologie du travail*, n° 4, pp. 452-467.
- Dejours C., 1997. « Virilité et stratégies collectives de défense dans les nouvelles organisations du travail », *Les Cahiers du Mage*, n° 3-4, pp. 147-158.
- Demazière D. & C. Dubar, 1997. *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris,

Nathan, coll. « Essais et recherches », série « Sciences sociales ».

Ericson R. V., 1980. *Reproducing Order: A study of police patrol work*, Toronto, University of Toronto Press.

Hauser G. & R. Masingue, 1983. *Les Policiers, leurs métiers, leur formation*, Paris, La Documentation française.

Hughes E. C., 1996. *Le Regard sociologique*, Paris, Éditions de l'ÉHESS, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales ».

Hunt J., 1984. « The development of rapport through the negotiation of gender in field work among police », *Human Organization*, n° 4, pp. 283-296.

Jobard F., 2002. *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », série « Politiques et sociétés ».

Lévy R., 1987. *Du suspect au coupable. Le travail de la police judiciaire*, Genève / Paris, Méridiens Klincksieck, coll. « Déviance et société ».

Molinier P. & D. Welzer Lang, 2000. « Féminité, masculinité et virilité », in Hirata H., Laborie F., Le Doare H. & H. Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».

Molinier P., 2003. *L'Énigme de la femme active. Égoïsme, sexe et compassion*, Paris, Payot.

Monjardet D., Chauvenet A., Chave D. & F. Orlic, 1984. *La Police quotidienne. Éléments de sociologie du travail policier*, GST-CERS.

Monjardet D., 2005, « Gibier de recherche. La Police et le projet de connaître », *Criminologie*, vol. XXXVIII, n° 2.

1997. « Le chercheur et le politique : l'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur », *Revue française de science politique*, n° 47, pp. 211-225.

Ocqueteau F. & D. Monjardet, 2005. « Insupportable et indispensable, la recherche au ministère de l'Intérieur », in Bezes P., Chauvière M., Chevallier J., Montricher N. de & F. Ocqueteau (dir.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction de recherche dans les administrations sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

Ollivier M. & M. Tremblay, 2000. *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*, Paris / Montréal, L'Harmattan, coll. « Outils de recherche ».

Peneff J., 1995. « Mesure et contrôle des observations dans le travail de terrain », *Sociétés contemporaines*, n° 21, pp. 119-138.

Pruvost G., Coulangeon P. & I. Roharik, 2003. *1982-2003 : enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5 221 policiers*, ministère de l'Intérieur (IHESI).

Pruvost G., à paraître 2007. *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France ».

2005. *L'Accès des femmes à la violence légale*, thèse de doctorat soutenue à l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.

Ricœur P., 1983. *Temps et récit*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique ».

Saddock V., 2003. « L'enjolivement de la réalité, une défense féminine ? Étude auprès des auxiliaires puéricultrices », *Travailler*, n° 10, pp. 93-107.

Schwartz O., 1993. « Postface : l'empirisme irréductible », in Anderson N., *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, coll. « Essais et recherches », série « Sciences humaines ».

1990. « Le baroque des biographies », *Cahiers de philosophie*, n° 10, pp. 173-183.

Strauss A.L., 1996. « Une perspective en termes de monde social », in *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », pp. 269-282.

Van Maanen J., 1978. « On watching the watchers », in Manning P. K. & J. Van Maanen (dir.), *Policing from the Street*, New York, Random House.